

Ce tract, dans sa version 2 pages (sans le spécial CRC), a déjà été distribué aux salariés sur les sites de Marseille, Lyon, Paris et de Saint-Denis.

St Denis, le 18 octobre 2012

**IMPORTANT**

## A Saint-Denis, mardi 30 octobre à 12h30

notre syndicat **FO** invite les salariés à une réunion ouverte à tous  
salle Atlantique (immeuble Wilo au RDC).

### Le Président Claude Tendil s'est engagé à ouvrir des négociations sur le périmètre de l'Unité Economique et Sociale.

Rappelons que notre syndicat **FO** avait adressé une lettre ouverte à Claude Tendil (consultable sur notre site <http://fogenerali.unblog.fr>). Cette lettre du 14 juin 2012 faisait suite au refus du Président du CCE, par délégation, d'ouvrir une négociation sur le périmètre de l'UES après les restructurations juridiques et l'externalisation de l'activité de vente par internet.

Nous écrivions : « **Notre syndicat FO et les salariés s'interrogent sur l'avenir de Generali en France et sur un risque de démantèlement. La défense de Generali en France passe par le maintien de l'UES et de son intégrité ... Monsieur le Président, nous avons été confrontés à un tel rejet que nous avons décidé de nous adresser à vous par lettre ouverte pour tenter encore une fois d'ouvrir des négociations sur le périmètre de l'UES** ».

Nous venons de prendre connaissance de la réponse du Président qui a été rédigée par Monsieur Germain Ferec et adressée à notre syndicat **FO**.

Après avoir rappelé qu'une négociation s'ouvrira dans le dernier trimestre 2012 sur les élections professionnelles, il écrit « **Conformément à la jurisprudence de la Cour de Cassation, le périmètre de l'UES devrait faire l'objet d'une négociation préalable au processus électoral** ».

Nous sommes bien d'accord et cela signifie que le Président s'est engagé à l'ouverture d'une négociation sur le périmètre de l'UES ce que notre syndicat **FO** réclame depuis des mois.

Nous sommes dans le dernier trimestre et les négociations vont s'ouvrir alors maintenant toutes les organisations syndicales doivent se déterminer.

**Nous devons tous réclamer que le périmètre de l'UES inclut les deux succursales de gestion d'actifs (GREI et GII), la société COSEVAD qui gère la vente par internet et la société holding Generali France.**

**Si nous sommes unis, nous pouvons gagner.  
Notre syndicat FO informera tous les salariés.**

## CHSCT St Denis : FO demande une enquête approfondie

Les élus et la représentante **FO** au CHSCT de Saint-Denis ont écrit à la Présidente du CHSCT de Saint-Denis pour mettre à l'ordre du jour le vote d'une décision pour :

- **Ouvrir une enquête approfondie, avec expertise indépendante, suite aux décès consécutifs à des accidents cardiovasculaires, à l'augmentation des arrêts maladie et des cas détresse.**

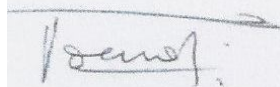
A l'attention de Mme Rogard, présidente du CHSCT  
Copie à Mme Kapriellian, secrétaire du CHSCT

St Denis, le 04 octobre 2012

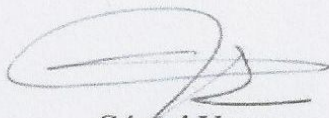
Les soussignés, élus et représentants FO au CHSCT de St Denis, au sein de l'établissement DMSMO, demandent la convocation d'une réunion extraordinaire du CHSCT sur l'ordre du jour suivant :

- le CHSCT décide d'ouvrir une enquête approfondie, avec expertise indépendante, suite aux décès consécutifs à des accidents cardiovasculaires, à l'augmentation des arrêts maladie et des cas de détresse.

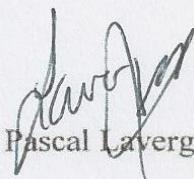
Conformément au Code du Travail, article L4614-10 vous devez convoquer le CHSCT avec cet ordre du jour en respectant le délai légal.



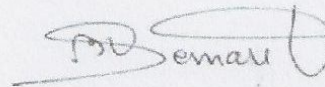
Marie- Pierre Tomasi



Gérard Vacca



Pascal Lavergne



Brigitte Demaret

**La Direction osera-t-elle s'opposer à l'inscription de cette question et au vote de cette résolution comme elle l'a déjà fait en violation du code du travail ?**

**Il s'agit de s'attaquer aux causes profondes de ces graves accidents : les conditions de travail qui se sont dégradées et qui touchent tous les services, y compris les services médicaux, en sous-effectifs.**

**Nous informerons tous les salariés et l'inspection du travail.**

## Réserves du CCE

Dès l'élection du CCE, notre syndicat **FO** avait dénoncé en février 2011, par tract, une présentation inexacte des comptes destinée à réduire le niveau des prestations et à imposer un règlement injuste.

Il est enfin reconnu que le CCE dispose de réserves très importantes au 30 septembre de cette année qui sont de l'ordre de 600 000 €. Alors qu'attend-on pour rétablir les prestations, supprimer les restrictions injustes du règlement ?

**Qu'attend-on pour utiliser toutes ces réserves et les distribuer aux salariés sous forme de prestations ?**

Pour nous joindre : par mail : [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr) / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>



## Accord CRC – FO revendique :

- la revalorisation des primes,
- leur intégration dans le salaire dans leur intégralité,
- la suppression des objectifs.

Comme vous le savez l'accord du 11/12/2009 relatif à l'organisation des services des CRC (et que notre syndicat FORCE OUVRIERE avait refusé de signer à l'époque) arrive à échéance fin décembre 2012.

**La direction de GENERALI devrait prochainement ouvrir des négociations sur ce sujet.**

### Retour sur l'histoire ...

Fin 2009, notre syndicat FO avait refusé de signer cet accord CRC pour de multiples raisons et notamment parce qu'il n'était même pas prévu de revalorisation de la prime sur les trois années à venir !

Nous avons qualifié à l'époque cet accord honteux « **d'accord de baisse de salaire** » et c'est ce que nous avons dénoncé tout le long de la négociation et la position tenue par les élus FO au CE (\*). En effet, cet accord prévoit des primes variables d'un montant théorique maximum mensuel de 120 € et annuel de 250 € (bruts). Mais le montant de ces primes avait été déjà bloqué pendant 3 ans (2007-2008-2009) et est resté bloqué pendant trois ans de plus (2009-2010-2012) !

Mais pire, en 2009, les critères d'obtention de ces primes ont été aggravés et les horaires de travail sont devenus plus contraignants. **Il a donc fallu travailler plus durant ces 3 dernières années pour de toute façon gagner moins que la période précédente !**

A cette même époque, alors que les avis étaient rendus après les débats en CE et notamment après la déclaration des élus **FO**, le Président du CE, Michel Estimbre, avait déclaré que « *la prime ne restera pas bloquée pendant 3 ans* » (ses propos figurent au PV de CE). Des propos bien évidemment « gratuits » qui n'ont jamais été suivis d'effet et pour lesquels de toute façon la direction n'y était pas engagée puisque l'avis était rendu et l'accord signé ...

### Et aujourd'hui ...

Vous avez donc pu le constater : notre (maigre) prime n'a pas bougé ces trois dernières années. Alors que comme chacun sait l'inflation, elle par contre, n'a pas cessé d'augmenter ... De plus, cette prime qui est censée compenser la pénibilité supplémentaire du travail dans les CRC (stress engendré par le travail au téléphone, horaires plus contraignants ...) est basée sur des objectifs sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise tel que le fameux "taux de décroché", comme si les CRC pouvaient contrôler le nombre d'appels entrants !

(\* *Vous pouvez retrouver notre tract de l'époque et d'autres infos sur notre site [fogenerali.unblog.fr](http://fogenerali.unblog.fr)*

Pour nous joindre : par mail : [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr) / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>



## Nos revendications pour les CRC

D'une façon générale, à FORCE OUVRIERE, nous ne sommes pas favorables à ce que les syndicats organisent avec la direction les conditions de travail des salariés comme dans le cas de l'accord CRC.

Dans notre perception du syndicalisme, le rôle des syndicats est d'avant tout de défendre les intérêts, les droits des salariés face à l'arbitraire patronal et pas de gérer l'entreprise conjointement avec l'employeur.

Pour notre part, nous irons donc à la négociation qui doit s'ouvrir avant fin 2012 pour porter les revendications des salariés des CRC et **nous continuerons de revendiquer plus que jamais :**

- la revalorisation des primes mensuelle & annuelle,
- leur intégration dans le salaire à leur niveau maximal et dans leur intégralité,
- la suppression des objectifs qui contribuent à la dégradation des conditions de travail et génèrent un stress préjudiciable à la santé des salariés.

\*\*\*\*\*

*Et n'hésitez pas à nous faire remonter toutes vos questions, vos revendications en vous adressant à un de nos délégués, par téléphone (06 78 87 81 79) ou encore par mail (fogenerali@yahoo.fr)*

*Ou mieux encore, à adhérer à notre syndicat Fore Ouvrière pour contribuer à renforcer le rôle de nos équipes de militants et à porter encore plus efficacement nos, vos revendications !*



**A Saint-Denis, notre syndicat FO invite les salariés  
à une réunion ouverte à tous  
mardi 30 octobre à 12h30  
Salle Atlantique (immeuble Wilo au RDC).**



### Demande d'adhésion à **Force Ouvrière**

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Email : .....

(A transmettre à notre fédération ou à remettre à un délégué **Force Ouvrière** de Generali)

Pour nous joindre : par mail : [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr) / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>